



C'est au détour d'une recherche sur internet il y a de cela 2 ans (en décembre 2012) que je découvre qu'une compagnie minière, Garrot-Chaillac, menait une "campagne de sondage sur la concession de fluorine d'Antully" sur la forêt de Planoise.

La fluorine est très présente dans le Morvan et jusque là je n'y avais jamais porté grande attention. Nous voici fin 2014 lorsque je me renseigne sur le devenir de ces sondages. Suite aux rencontres avec diverses personnes et organisations locales le constat est préoccupant.

Nous tentons de nous organiser entre habitants de la zone en question, le texte qui suit à pour but d'informer sur ce projet minier et exprimer notre point de vue face à ce qui est en train de se passer. Nous ne représentons aucune entreprise minière, élus locaux, groupe politique... Nous sommes justes des habitants de la région qui ne veulent pas se voir imposer un projet au nom du bénéfice de quelques uns.

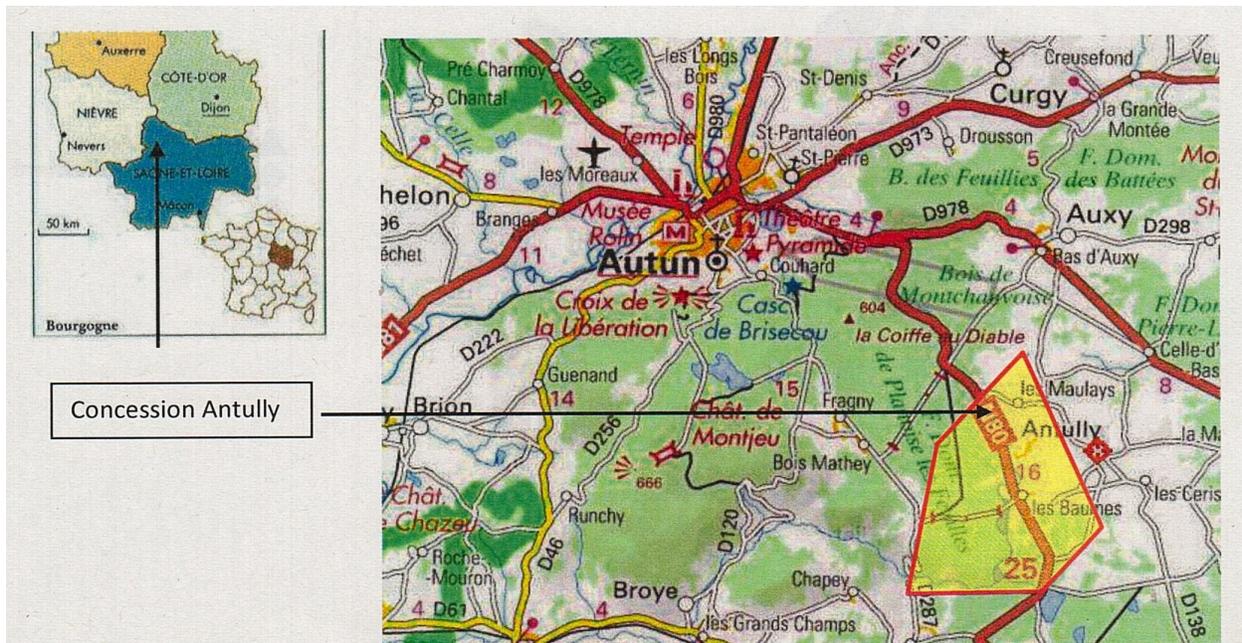
LA FLUORINE, QU'EST CE QUE C'EST ?

La fluorite désigne la roche contenant la fluorine, le principal minerais du fluor. Ce minerais est extrait et utilisé généralement dans la métallurgie, la microscopie, l'optique... Le Morvan et ses alentours est une zone riche en fluorine. Ce minéral est considéré comme stratégique par la France et l'Europe car son utilisation est en plein essor et nous dépendons actuellement de l'importation essentiellement chinoise.

LE PROJET DE MINE.

L'entreprise minière Garrot-Chaillac s'est vue attribuer le 9 août 2012 la concession minière d'Antully de la part du Ministère du Redressement productif dirigé alors par Arnaud

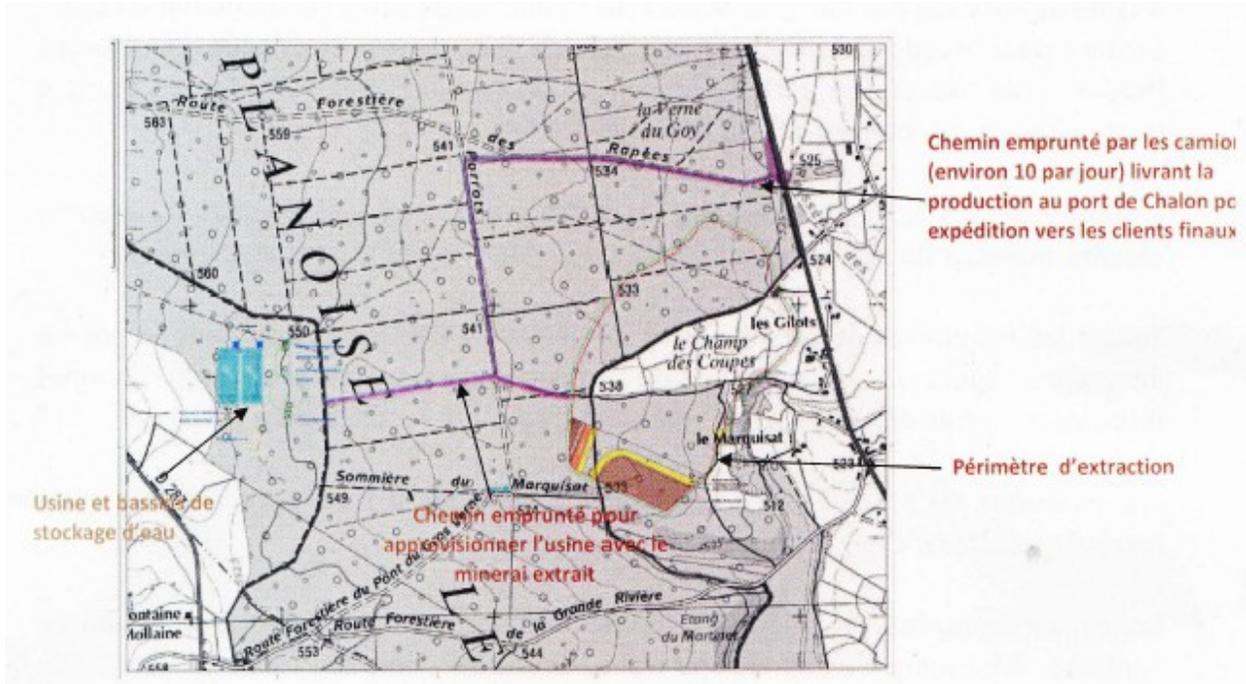
Montebourg. Cette concession fut accordée initialement en 1973 à la SECME (Société d'entreprises carrières et mines de l'Estérel). La superficie concernée est de 14 km² sur les communes d'Antully, Autun, Auxe et Marmagne.



Concession Antully

Concession totale de 14 km²

Le projet d'exploitation actuelle concerne une zone de plus de 40 hectares alors que l'on parlait de 24 hectares il y a à peine deux ans. Cette zone d'extraction est située à 250 mètres environ de l'étang du Martinet (entre autre réserve d'eau potable de nombreux foyers). L'idée est de creuser un trou de 15-20 mètres de profondeur afin d'en sortir le minerai. Une fois la fluorine extraite de la roche, les gravats restants (qui seront passés par un traitement chimique) seront utilisés pour reboucher le trou initialement créé. Des arbres seront replantés et ni vu ni connu. Les machines se déplacent et l'ont creuse à côté. Ce cycle doit être répété 15 fois pour une exploitation d'une durée de vie de 15 ans.



Implantation de l'usine de traitement et de la zone d'extraction

Parallèlement à cela, une usine de traitement sera construite à 1.5 km de la zone d'extraction, à proximité de la route D287 (route reliant Fragny à Marmagne) et de la route forestière de la grande Rivière (route menant de la D287 à l'étang du Martinet). L'acheminement se fera par le biais de camions dans un va et vient au milieu de la forêt sur la route forestière desservant la cabane de chasse.

Voilà le projet comme il nous est présenté dans les grandes lignes. Nous allons voir maintenant les divers aspects de ce projet et leurs conséquences.

LES RÉALITES DE L'IMPLANTATION DE LA MINE

1- La destruction de 45 hectares de forêts et terres agricoles

Ces parcelles sont en partie publiques, gérées par l'ONF et certaines sont privées. Le site comporte des parcelles de feuillus, de pins ainsi que des terres agricoles. L'implantation de la mine va nécessiter la coupe rase de cette zone. Cette forêt, y compris la zone affectée, héberge plusieurs espèces protégées selon un inventaire réalisé par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun.

L'activité prévue par la mine prévoit le fonctionnement de machines (pelles, camion, etc...) 5 jours par semaine et ce 24h sur 24h pour l'usine de transformation. Des tirs de mines sont prévus une fois par semaine. L'acheminement du minerai vers l'usine de transformation nécessitera un va et vient de camions, on nous parlait de 10 camions et maintenant de 10 « convois » par jour. La chose n'est pas claire. Les nuisances engendrées sont diverses.

2- Nuisances sonores

L'activité minière va considérablement changer l'environnement sonore de la zone. Les habitations verront une élévation des niveaux sonores. Vous me direz qu'il y a déjà la route Marmagne-Autun il est vrai, mais les niveaux sonores se verront essentiellement modifiés du côté « forêt » de ces maisons, c'est à dire le côté le plus tranquille en ce moment. Certes, il existe des études d'impact acoustique que Garrot-Chaillac doit respecter mais elles consistent généralement à approuver le projet en y installant un mur antibruit (vous avez « moins » de bruit mais un mur juste devant chez vous) ou bien l'isolation acoustique de votre maison par le biais de double vitrage (inefficace si vous désirez laisser vos fenêtres ouvertes). Malgré ces compensations, le bruit parvient aux maisons. Nous ne parlons pas ici des nuisances sonores au sein même de la forêt et de leur impact sur la faune y résidant. Avec l'activité prévue au sein même de la forêt, il y a de grande chance qu'une partie de la faune fuie la zone menacée. Même si Garrot-Chaillac valide ses études acoustiques l'environnement sonore de la forêt et des riverains sera totalement modifié.

3- Les tirs de mines

Les tirs de mine hebdomadaires peuvent avoir une influence à long terme, surtout pour une activité de 15 ans, sur la structures des bâtiments avoisinant pouvant aller jusqu'à des fissures et autres dans les pires des cas. Les tirs répétés peuvent également provoquer des fissures dans le sol rocheux de cette zone augmentant ainsi le risque de contamination des sols par l'infiltration des eaux de pluies et des ruisseaux.

4- Pollution de l'eau

L'activité minière consiste à creuser un trou de 15 à 20 mètres de profondeur à proximité de l'étang du Martinet (250 mètres au plus près environ), de ces sources et de ces ruisseaux, tel le ruisseau des Baumes. Les boues résiduelles, après être passées par l'usine de traitement seront remises dans les trous ce qui engendrera un risque de contamination des eaux à cause des produits chimiques utilisés pour extraire la fluorine. Certains minéraux jusqu'alors enfuient vont être ramenés en surface augmentant les risques de pollution.

Le passage des camions et le fonctionnement des machines engendrent un risque de contamination de l'eau et des sols de part les poussières soulevées par cette activité. Ces dernières peuvent très vite se retrouver dans l'environnement et c'est optimiste de prétendre avoir une mine complètement hermétique. Nous notons aussi que des camions vont acheminer la fluorine jusqu'à la zone portuaire de Chalon-sur-Saône augmentant le risque de contamination des eaux et des sols par les poussières s'échappant des camions. Qui peut nous assurer que ces transports seront fermés et lavés correctement à chaque utilisation ?

L'usine de traitement est un risque pour le ruisseaux de Fontaines Mollaine et de Montromble tout deux affluents du Rançon. Il est à noter également que certains habitants de la zone utilisent des puits, sources qui peuvent être contaminées.

L'eau du Martinet approvisionne beaucoup de foyers de la Communauté Urbaine Creusot Montceau. De plus, elle se jette dans le Rançon qui à son tour se jette dans le Mesvrin... ce qui peut avoir de très graves conséquences en cas de pollution des eaux.

Dans le département du Tarn, la rivière du Dadou est toujours confrontée à des problèmes de pollutions suite à une ancienne mine de fluorine.



Ruisseau des Baumes

5- Diminution des ressources en eau

L'implantation de la carrière et de l'usine d'extraction va engendrer une déviation des ruisseaux et sources alimentant l'étang du Martinet avec le risque de diminution de son approvisionnement en eau. Il est à noter l'existence actuelle d'un captage sur le Rançon afin

d'alimenter en eau la zone Nord de la CCCM. Ce captage impacte déjà le débit du Rançon.

L'activité minière a de gros besoins en eau : on parle d'un besoin de 400 000 mètres cubes par an. D'où va venir cette eau ? Sera-t-elle vendue à Garrot-Chaillac ? Offerte ? Parle-t-on de système de récupération de l'eau, ce qui évoque un arrêt de l'activité en cas de sécheresse ?

LES AUTRES ENJEUX

Les arguments qui ont séduit les élus locaux sont les possibles créations d'emplois et les diverses taxes et impôts pour les mairies concernées.

Garrot-Chaillac nous parle d'une cinquantaine d'emplois directs ainsi que des emplois induits. Il est vrai, qu'en période difficile au niveau de l'emploi, une telle promesse peut faire envie à plus d'une personne mais il est bon de rappeler quelques éléments :

La mine prévoit une exploitation de 15 ans donc dans quinze ans au revoir et retour à la case départ.

A qui profite la mine ? Est ce que ce sont les divers employés payés au SMIC « ou presque » et qui travailleront toute la semaine durement qui vont faire de réels profits ou bien une petite poignée de personnes qui profitera de cette exploitation ? Quelques emplois de-ci de-là, peu rémunérés, ne changent pas grand-chose au manque d'activité de la région.

Nous voyons que les partisans au projet se permettent de mettre un prix à la destruction de la forêt de Planoise, un prix sur une faune et une flore que l'on se doit de respecter et protéger, un prix sur un risque majeur de contamination des ressources en eau de la région, et un prix sur le cadre de vie de nombreux habitants qui se voient imposer un projet sans être informés, ni consultés. L'excuse de créer des emplois ne justifie pas tout.

Il est à noter que certaines personnes d'Antully et alentours, premières personnes concernées, seraient plus favorables à l'installation d'activités plus raisonnées et plus implantées dans le long terme avec les acteurs locaux. En effet, la zone concernée pourrait être le lieu d'installations agricoles ou autres (de nombreuses possibilités sont envisageables) afin de réellement dynamiser cette zone sans pour autant la sacrifier au nom de l'emploi.

La manière dont le projet avance se fait de manière on ne peut moins claire et assez discrète de la part des élus locaux et de Garrot-Chaillac.

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

En novembre 2012, un arrêté de la préfecture de Saône-et-Loire "donnant acte de la déclaration de travaux miniers sur la concession d'Antully" nous informe d'une campagne de sondages en forêt de Planoise, près du Marquisat sur le plateau d'Antully, par la société Garrot-Chaillac. Ces sondages ont pour but de relever les taux de fluorine dans le sol afin de connaître la rentabilité de la zone. Cette autorisation a été donnée par le préfet malgré l'avis défavorable de l'Agence régionale de la santé de Bourgogne. Les échantillons ont été envoyés en Autriche pour être testés. Actuellement, Garrot-Chaillac prépare 3 forages afin de procéder à des essais de tir de mines sur la zone. Nous voyons ici que la décision dépend du bon vouloir du préfet et des intérêts qu'il défend. Libre à lui de prendre en considération les remarques allant à l'encontre du projet.

L'ancien maire d'Antully Joël Lamazzi et Rémy Rebeyrotte, conseiller général du canton Autun-Sud et président de la CC de l'Autunois accueillent avec espoir et sérénité la perspective de l'ouverture d'une carrière de fluorine. De nombreux habitants voisins du projet de mine n'ont pas été prévenus par la mairie d'Antully. Suite à de nombreux courriers demandant des renseignements et explications à leurs élus, les habitants obtiennent des réponses assez vagues concernant le projet et les risques encourus. Le nouveau maire d'Antully, Jean-Paul Lebeigle,

botte plusieurs fois en touche en dirigeant les riverains vers M. Yves Guise, habitant de Broye qui sert d'intermédiaire pour Garrot-Chaillac auprès des populations locales. Les réponses sont une fois de plus floues et peu claires.



Forage pour les tests de tir de mine juste au dessus du ruisseau des Baumes

Diverses organisations (Autun Morvan Écologie, la Capen71, les Amis du Mesvrin...) et personnes commencent à s'informer et à se mobiliser afin de communiquer contre les dangers d'un tel projet et dénoncent la discrétion dans laquelle le projet est amené. Un article paru dans le *Journal de Saône-et-Loire* en décembre 2014 (lien de l'article <http://www.lejisl.com/edition-autun/2014/12/10/eau-et-mine-compatibles>) rompt le silence en informant ses lecteurs sur la création d'une mine jusqu'à présent discrète. D'autres articles ont été publiés sur le site « www.gensdumorvan.fr » et quelques autres sites d'information locale.

Suite à une lettre envoyée au maire du Creusot par des habitants d'Antully (lien <http://www.gensdumorvan.fr/politique-et-social/mine-de-fluorine-dantully-les-riverains-ecrivent-au-maire-du-creusot.html>), nous apprenons qu'une réunion aura peut-être lieu prochainement. Les Amis du Mesvrin nous informe que la Communauté Creusot Montceau a fait appel à l'ACOM (Association des Communes Minières de France) pour analyser la proposition de Garrot-Chaillac. En l'état actuel des choses le dossier est non recevable et des études complémentaires doivent être réalisées. Il est à souhaiter que l'ACOM soit indépendante et objective face au lobby Minier et qu'elle n'aide pas Garrot-Chaillac à monter un meilleur dossier.

La mairie de Marmagne ne répond aucunement aux courriers envoyés.

La Mairie d'Antully a enfin réagi suite à l'agitation montante de la population. Une réunion publique d'information est prévue (après maintes demandes) le 29 mai 2015 à 19h à la salle des fêtes d'Antully.

L'enquête publique est apparemment prévue pour l'année en cours.

ET MAINTENANT ON RÉAGIT !

Nous voyons que ce projet datant des années 70 pose problème car il resurgit 40 ans après, la situation et une partie de la population ont changé. Les dernières études datent de 1977.

La mobilisation s'organise doucement mais sûrement. Nous voyons clairement ici une opposition entre les intérêts des collectivités, élus locaux et certains propriétaires face aux riverains, habitants de la zone et toutes les personnes concernées directement et indirectement par les conséquences de l'activité minière sur l'environnement et nos cadres de vie. Nous voyons se dessiner deux envies différentes, des manières de voir le développement de nos territoires très différentes, d'un côté un développement pérenne, local, respectueux de l'environnement et des populations locales et de l'autre, un développement axé sur les bénéfices à tout prix, dans l'intérêt de quelques uns au détriment des tous.

Nous retrouvons ici un schéma présent dans bien d'autres projets tel l'aéroport de Notre Dame des Landes, l'incinérateur du bois de Tronçay dans le Morvan, le Barrage de Sivens, le tunnel Lyon-Turin (TAV), les scandales des divers Center Parcs... Les habitants se retrouvent un jour ou l'autre face à des projets imposés par leurs élus sans aucune réelle concertation des populations. Le développement de leurs communes, régions... se fait sans aucune considération des riverains et des populations. Les bénéfices ne concernent qu'une poignée de personnes. Les divers mouvements de résistance remettent en cause le bien fondé de ces divers «grands projets inutiles». A plusieurs reprises les entreprises chargées de ces projets forcent le commencement des travaux sans même attendre les autorisations et l'on retrouve des vices de procédures dans les dossiers des projets. Nous informons que les opposants au projet de Center Parcs de Roybon se voient actuellement menacés physiquement par des hommes de mains (rappelons que les milices sont interdites en France) agissant pour les élus et les investisseurs de ce projet. L'argent ne peut en rien justifier d'en arriver à des situations pareilles.

Nous sommes aujourd'hui plusieurs personnes et organisations à dire NON À LA MINE. Nous nous mobilisons afin d'informer et de nous organiser face à ce projet minier. Vous pouvez nous joindre à l'email suivant : planoisesansmine@riseup.net

NON À LA DESTRUCTION DE LA FORÊT DE PLANOISE !
NON À LA MINE GARROT-CHAILLAC NI ICI, NI AILLEURS !

*Le 19 février 2015
Très cordialement
Jean-Pierre Comte*